Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260702-2026_107_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi deux juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 23 juin 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire, Mmes Le Bodic, Célard, Perrin, Charbonnier, Pasquier, Lecomte-Durouil, Rebout, Leclerre, Le Floch, Gicquel, Marroi, Guillou et MM. Thébaut, Rigault, Célard, Berthe, Le Douairon, Pédron, Guilbaud, Valiente, Duranton, Groyer, Roudaut, Morio et Charcosset

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Ogier à Madame Marroi
Monsieur Oudar à Monsieur Célard
Madame Keryjaouen à Madame Le Bodic
Monsieur Hazo à Monsieur Rigault
Madame Le Cadre à Monsieur Sébille
Monsieur Mouaci à Monsieur Thébaut

Absente : Mme Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Absente : 1

Nombre de pouvoirs : 6

Votants : 32

2026-07-02- N°VOI 107/2026 – Délibération relative aux travaux d'effacement du réseau électrique RD 7 au droit du pôle sportif et associatif de Plaisance – convention avec Morbihan Energies

Monsieur CELARD expose le bordereau suivant

Dans le cadre de la création d'une voie verte le long de la RD 7, au lieu-dit Plaisance, la commune prévoit la réalisation de travaux d'effacement du réseau électrique.

Conformément aux modalités d'intervention de Morbihan Énergies, le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage et la réalisation de l'ensemble des travaux. En contrepartie, la commune participe à leur financement à hauteur de 35 % du coût réel des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux d'effacement du réseau électrique est estimé à 61 510,00 € HT. La participation financière de la commune s'élèverait ainsi à 21 528,50 €.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260702-2026_107_DEL-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE le versement, à Morbihan Energies, d'une contribution financière plafonnée à 35% du coût réel des travaux relatifs au titre de l'opération d'effacement du réseau électrique au lieu-dit Plaisance, dont le montant prévisionnel est estimé à 21 528,50 € ;

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

A Theix-Noyalo, le 02 juillet 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE

